

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Décision du 23 décembre 2025 portant ouverture au titre de l'année 2026 d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière

NOR : TECD2535512S

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 73-264 du 6 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2011 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres prévu à l'article 6-1 du décret n° 73-264 du 6 mars 1973 modifié en vue de l'accès au corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière ainsi que la liste des spécialités (service de l'écologie) ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

Décide :

Art. 1^{er}. – Est autorisée, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe sur titres, dans la spécialité sciences de la Terre (comprenant géographie, géomatique, géophysique) pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Art. 2. – La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 9 février 2026 et la date de clôture est prévue le 12 mars 2026, délai de rigueur.

Art. 3. – Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN du 9 février au 12 mars 2026 : <https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre>

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier du 9 février au 12 mars 2026 à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement/emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00 poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref-formation@ign.fr). Ces dossiers d'inscription sont transmis par voie postale à la même adresse au plus tard le 12 mars 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu des articles R. 352-1 à R. 352-4 du code général de la fonction publique, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé et daté de moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 19 mars 2026 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. – Le nombre total de postes offerts au concours externe sur titres est fixé à 9.

En outre, un poste est offert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

Art. 5. – Les dates et le lieu des épreuves du concours externe sur titres sont fixés comme suit :

- épreuves d'admissibilité : 8 et 9 juin 2026 ;
- épreuve d'admission : 29 et 30 juin 2026.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière situés 73, avenue de Paris à Saint-Mandé.

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution du 4 octobre 1958 ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, peuvent bénéficier, à leur demande, de la visioconférence pour participer aux épreuves orales d'admission, dans les

conditions prévues par l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique. La demande doit être adressée, par voie postale ou électronique, à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière, direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex (téléphone : 01-43-98-00-00 poste 7254 ou 01-64-15-30-16, courriel : sref-formation@ign.fr), au plus tard le 19 mars 2026.

Par ailleurs, les candidats en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, ayant demandé à bénéficier du recours à la visioconférence, devront produire un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement des épreuves orales relatif à la visioconférence. Le certificat médical doit être transmis au plus tard le 19 mars 2026. L'absence de transmission du certificat médical rend la demande irrecevable.

Art. 6. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 décembre 2025.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
N. QUELQUEJEU